

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le dix neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2015

PRÉSENTS : M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, HAMON Marie-Christine, RIFFAULT Katia, SAP Isabelle, MM : DOLO Michel, GUIBERT Gaëtan, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry, POULAIN Christian

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : MM : HAMON Jean-Pierre, à M. DOLO Michel, Mme MIOSSEC Catherine à M. POULAIN Christian, Mme FERÉOL Denise à Mme RIFFAULT Katia,

EXCUSÉ(S) : M. GAUVIN Yannick

SECRÉTAIRE : Mme SAP Isabelle

➤ AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

1. Devis bordures abords salle de sport
2. Autorisation de versement de la subvention commerce prévue au budget 2015

➤ ACQUISITION PANNEAUX DE SIGNALISATION

La commune souhaite accompagner le développement des commerces locaux en indiquant mieux leur emplacement. Par ailleurs, la construction de la nouvelle salle de sport impose aussi de mettre en place des panneaux permettant d'indiquer sa localisation.

Des devis ont ainsi été demandés à 3 sociétés : Lacroix, SES Signalisation et Signaux-girod. SES Signalisation nous a expliqué ne pas pouvoir insérer des panneaux dans des ensembles déjà existants de Girod et n'a donc pas répondu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré propose à l'unanimité :

- de retenir le devis de Signaux-Girod, moins onéreux que celui de Lacroix
- de partager les frais entre le budget commerce (pour les panneaux réservés aux commerces) et le budget commune (pour les panneaux entrée de bourg et salle des sports)

➤ CORRECTION DELIBERATION EXTINCTEURS

Une erreur d'écriture a été commise lors du vote de la délibération 42-2015 le 22 mai 2015 : le tarif pour les vérifications 2016 est de 875.24 euros TTC au lieu de 847.83 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une délibération modificative autorisant la signature du devis avec la société MSP pour 875.24 euros TTC.

➤ ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CM AU CCAS

Madame Catherine Collin-Miossec ayant démissionné du CCAS, le Conseil Municipal doit élire un nouveau représentant au CCAS

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour Chrystèle COGREL.

➤ DECISION MODIFICATIVE : ACHAT D'UN ORDINATEUR

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un ordinateur supplémentaire pouvant être utilisé par les

stagiaires de la mairie et les adjoints lors des permanences. L'accueil de stagiaires permet en effet de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes ou de demandeurs d'emploi et de soulager l'équipe par une aide administrative.

Il est prévu 6199 euros en dépenses imprévues d'investissement (compte 020) qui pourraient être alloués à cet achat. La société SOMAINTEL de Vern sur Seiche, qui a déjà fourni les autres ordinateurs de la commune, propose un devis pour un ordinateur, les différents logiciels et antivirus ainsi qu'un contrat de maintenance pour 1591.20 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité (deux votes contre) :

- d'autoriser la décision modificative permettant de transférer 1600 euros du compte 020 au compte 2183
- d'autoriser l'achat du nouveau poste de travail pour 1591.20 € à la société SOMAINTEL.

☞ PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE POUR UN ENFANT SCOLARISE A GUIPRY

La Mairie de Guipry demande à la commune une participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en classe spécialisée dans une école privée de Guipry selon le décompte suivant :

- frais de fonctionnement : 248.56 €
- classes découvertes : 41.41 €
- fournitures scolaires : 50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de scolarité de cet enfant de façon similaire au financement pour un enfant de Sainte-Anne, c'est-à-dire les frais de fonctionnement et 10 euros pour les classes découvertes, soit 258,56 €.

☞ PARTICIPATION 50 ANS COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes fête ses 50 ans cette année. Ils ont réservé la salle polyvalente le 22 aout et souhaiteraient pouvoir bénéficier exceptionnellement d'une gratuité de la réservation (cuisine incluse) et du prêt du rétroprojecteur.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer aux 50 ans du Comité des Fêtes en autorisant l'utilisation gratuite de la salle polyvalente et du rétroprojecteur.

☞ PARTICIPATION FGDON35

La FGDON35 propose un programme collectif de lutte contre le frelon asiatique basé sur le concours financier des communautés de communes pour la destruction des foyers. Elle souhaite publier une cartographie départementale des modalités de prise en charge des nids. En l'absence de positionnement de la communauté de communes, la FGDON souhaite savoir à quel niveau de prise en charge la mairie de Sainte-Anne sur Vilaine se positionne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- refuse de participer à la prise en charge de la destruction des nids individuels
- affirme son soutien à la motion de la Communauté de Communes du Grand-Fougeray demandant aux Départements d'Ille et Vilaine et de Loire Atlantique de dégager des moyens communs pour la prise en charge des frais de destruction des nids ce qui permettrait la mise en place d'un plan de surveillance sanitaire d'envergure et de mettre en œuvre des mesures ou des moyens de recherches pour mettre au point des stratégies de lutte efficaces contre la prolifération de cet insecte, notamment au travers de campagnes adéquates de piégeage sélectif des reines fondatrices.

☞ DEVIS BORDURE ABORDS SALLE DE SPORT

Afin de finaliser les abords de la salle de sport, il est nécessaire de réaliser les bordures de voiries. Des devis ont été demandés pour acheter un pose-bordure, ainsi que des bordures et du ciment.

Pose-bordures :

KERHERVE	B2F
159.23 € HT	296 € HT
191.08 € TTC	355.20€ TTC

Bordures et ciment

	Denis Matériaux	LNTTP
Ciment	6.69 € / sac soit 280.98 € HT	6.50 € / sac soit 273 € HT
Bordure	3.77€/m soit 640.90 € HT	3.1€/m soit 527 € HT
Extras	Palettes consignées et remboursées avec décote au retour : 12.5 € Manutention grue : 35.70 € Participation carburant 6.5 € Soit : 57.68€ HT	néant
Total	921.88 € + 57.68 € HT soit 979.56 1175.47 TTC	800 € HT 960 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'achat d'un pose-bordure, de bordures et de ciment
- accepte de valider le devis de la société KerHervé pour le pose-bordure et LNTTP pour les bordures et le ciment
- propose l'inscription de ces dépenses en section d'investissement

✎ AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMERCE PREVUE AU BUDGET 2015

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit autoriser le versement de la subvention prévue au budget primitif vers le budget des commerces pour la somme de 25 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement de la subvention prévue au budget primitif vers le budget des commerces pour la somme de 25 300 euros.

✎ INFORMATIONS DIVERSES

Une information est donnée au Conseil Municipal sur les chemins d'exploitation. Les chemins d'exploitation seront prochainement entretenus par la commune. Une solution est recherchée afin de permettre cet entretien au meilleur coût possible. Un groupe de travail sera prochainement créé pour réfléchir à l'entretien et à l'utilisation de ces chemins.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Michel GAUDICHON

